

# Les Trophées 2019 de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne

## Conditions de participation

Pour tout renseignement :

Courriel : [r.michau@eptb-dordogne.fr](mailto:r.michau@eptb-dordogne.fr)

Téléphone : 05 53 29 17 65

Reconnue par l'Unesco en 2012, la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne a pour vocation de favoriser une meilleure prise en considération des relations entre l'Homme et la nature par les acteurs du territoire dans leurs différents domaines d'activité.

### Article 1 - Objet

L'établissement EPIDOR, coordinateur de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne, organise du 15 mai au 15 août 2019 un concours pour distinguer **les meilleurs projets, actions et initiatives en matière de valorisation, de préservation et de reconquête de la biodiversité.**

N'hésitez pas aussi à nous faire connaître vos idées et vos propositions pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

### Article 2 - Conditions de participation

Le concours est ouvert uniquement aux personnes et organisations actives sur le territoire de la Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne.

Les projets candidats peuvent être :

- Des projets à venir
- Des projets en cours de réalisation
- Des projets déjà réalisés

Les candidatures peuvent être présentées par :

- Des entreprises
- Des exploitants agricoles et des groupements professionnels
- Des associations
- Des collectivités ou leur groupement
- Des établissements publics
- Des établissements scolaires
- Des particuliers

Quelques exemples d'initiatives qui peuvent être candidates aux Trophées 2019 de la Biosphère :

- Actions et réalisations d'acteurs économiques qui intègrent et valorisent la biodiversité dans leurs pratiques professionnelles (activités, produits et services...)
- Modes de production et pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité et/ou contribuant efficacement à sa conservation (agroécologie, diversité génétique)
- Actions/projets de protection, de gestion et de restauration de la flore, de la faune et des milieux naturels, concernant une (des) espèce(s) particulière(s) ou le milieu dans son ensemble.
- Actions/projets de sensibilisation qui favorisent les bonnes pratiques ou qui visent à changer les comportements afin de les rendre plus « amicaux » à l'égard de la nature.
- Actions/projets qui favorisent une prise de conscience et/ou des initiatives citoyennes en faveur de la biodiversité.
- Actions/projets d'éducation ou de formation qui vise à ancrer et restaurer les liens Hommes-nature.
- Actions/projets qui favorisent la participation et l'engagement des habitants du territoire dans la préservation de la nature.
- Actions/projets qui permettent d'améliorer les connaissances sur la biodiversité (tant ordinaire que remarquable) et/ou qui favorisent l'accès à ses connaissances.
- Actions/projets qui contribuent à développer la nature en zone urbaine et/ou qui favorisent les accès à la nature pour tous.

### 3 – Dépôt des dossiers de candidature

Le dossier de candidature comprendra :

- Le formulaire de candidature rempli (Voir annexe)
- Une **présentation détaillée du projet en une page recto-verso maximum** :
  - o Titre de l'initiative
  - o Contenu de l'initiative avec une description qui mette en avant les caractéristiques centrales du projet
  - o Le lieu et les personnes impliquées
  - o L'espèce(s) ou le(s) milieu(s) concernés
  - o Éventuellement les résultats obtenus
  - o Éventuellement des témoignages
- Des photos qui illustrent le projet

Une fois complété, le dossier devra être envoyé sous format électronique, **au plus tard le 15 août 2019 minuit inclus** à l'adresse électronique suivante [r.michau@eptb-dordogne.fr](mailto:r.michau@eptb-dordogne.fr)

#### Article 4 : Critères de sélection

Les projets seront examinés dans un délai de 60 jours suivant la clôture des candidatures et au maximum 3 projets seront désignés Trophées de la biosphère du bassin de la Dordogne. Les critères de sélection sont les suivants (**en gras** les critères indispensables) :

- **Lien du projet avec le territoire et le thème des Trophées 2019**
- **Exemplarité, capacité à être diffusé et dupliqué**
- **Pertinence de la réflexion et réalisation technique du projet**
- Bénéfices du projet pour la biodiversité
- Caractère local du porteur de projet
- Originalité et caractère innovant du projet
- Valeur éducative auprès du grand public, des élus et des professionnels
- Création de lien social
- Valorisation de savoir-faire spécifiques
- Prise en compte de critères artistiques, culturels et patrimoniaux
- Intérêt pour le territoire
- Renforcement des liens Homme - nature

#### Article 5 : Remise des Trophées et communication

Une remise des Trophées de la Réserve de biosphère se déroulera à l'automne 2019 lors d'une cérémonie dédiée, organisée par le Comité français des réserves de biosphère et l'UNESCO au cours de laquelle les projets sélectionnés seront présentés.

#### Article 6 : Valorisation des projets sélectionnés

La Réserve de biosphère s'engage à valoriser et médiatiser les projets lauréats à travers ses vecteurs de communication propres (presse, site internet, réseaux sociaux, lettre d'information...).

La participation au concours emporte acceptation de l'utilisation des noms cités et des images pour les besoins de la mise en valeur de la démarche.

**Les Trophées de la Réserve de  
biosphère du bassin de la Dordogne  
2019**

**Dossier de candidature**

**Identité et coordonnées**

Nom ou Raison sociale :.....

Le projet concerne : Entreprise  Association  collectivité  particulier

Etablissement public  Etablissement scolaire  exploitant agricole et GP  ...

Autre  (Précisez)

.....)

Secteur(s) et filière(s) d'activité(s) :

.....

Nombre de personnes impliquées dans le projet (adhérents, élèves, etc. - précisez)

.....

Nom et prénom du responsable du projet :.....

Adresse postale :.....

Téléphone : .....

Adresse électronique :..... @ .....

Site internet : .....

Comment avez-vous eu connaissance de l'existence des Trophées de la Réserve de biosphère ? .....

A : ....., le .....2019

Signature